

côté télé

UN SIÈCLE D'IMMIGRATIONS EN FRANCE

GÉOGRAPHIE – HISTOIRE
ÉDUCATION CIVIQUE
ECJS

COLLÈGE – LYCÉE

Un siècle d'immigrations en France 2

Du pain et de la liberté, 1919-1939

Ce document est le second d'une série de trois émissions, intitulée *Un siècle d'immigrations en France*. Le titre, *Du pain et de la liberté*, évoque les difficultés économiques et politiques de l'entre-deux-guerres, à l'origine de mouvements migratoires bien plus importants que dans la période précédente. Ces migrations correspondent à la fois à la demande impérative de la France, dépeuplée par la Première Guerre mondiale, et à une nécessité pour les populations fuyant la misère ou les persécutions. Le film utilise largement les archives cinématographiques et de nombreux témoignages d'hommes et de femmes, de générations différentes, témoins directs des événements ou héritiers de ce passé difficile et mouvementé, mais qui, tous, disent leur double attachement, à leurs racines et à leur pays d'accueil. L'évocation des mesures très différentes, prises par l'État français dans cette période, montre aussi une prise de conscience plus nette de l'immigration par les Français que dans la période précédente. Elle révèle également les changements de réaction de l'opinion, que l'on retrouve dans les récits des différents témoins.



CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION
PÉDAGOGIQUE

Réalisation : Mehdi Lallaoui

Production : France 3, Mémoire Vives Productions, 1997

Durée totale : 55 min

DISCIPLINES, CLASSES, PROGRAMMES

- Géographie, 4^e : *La France, unité et diversité (la population)*.
- Géographie, 1^{re} : *La France, la population et les traces du peuplement*.
- Histoire, 3^e : *La France, l'entre-deux-guerres*.
- Histoire, 1^{re} : *La France, l'entre-deux-guerres*.
- Éducation civique, 3^e : *La République, la démocratie, le citoyen*.
- ECJS, 2^{de} : *Citoyenneté et intégration (avec le thème de la nationalité)*.

OBJECTIFS DE LA SÉRIE

- Montrer l'ancienneté de la tradition d'immigration en France.
- Nourrir une réflexion d'une certaine ampleur sur les problèmes liés à ce phénomène.
- Combattre les sentiments, les comportements nationalistes et xénophobes irraisonnés ou fondés sur des idées fausses, souvent commandées par la peur.
- Montrer l'apport très enrichissant de ces mélanges d'origines et de cultures.

OBJECTIFS DE L'ÉMISSION

Il s'agit de démontrer l'absolue nécessité, démographique et économique, de l'immigration dans l'entre-deux-guerres, de faire découvrir la grande diversité des communautés d'immigrants et de permettre d'appréhender les difficultés matérielles et culturelles d'intégration des nouveaux venus, malgré leur fréquente bonne volonté.

VOCABULAIRE À EXPLIQUER

Religion orthodoxe, génocide, fascisme, Exposition coloniale, syndicalisme.

MOTS-CLÉS

Naturalisation, racines, culture, exil, colonie, réfugié, antisémitisme, nationalisme, xénophobie, expulser.

DÉCOUPAGE

00 min 00 s : Présentation

L'entre-deux-guerres est la période où le plus grand nombre d'étrangers vient s'installer en France. En 1921, ils sont plus de trois millions. Italiens et Polonais sont les plus nombreux, mais d'autres communautés viennent aussi.

01 min 35 s (séquence 1) : Les Grecs de Camargue

Anciens pêcheurs d'éponges, installés à Salin-de-Giraud, ils font le travail pénible de la récolte du sel. Venus à partir de 1929, ils sont devenus Français, tout en restant attachés à leurs racines (religion orthodoxe, danses et musiques folkloriques).

08 min 08 s (séquence 2) : Les travaux de la grande mosquée

La France se montre plus ouverte aux autres cultures : en 1921, le maréchal Lyautey lance les travaux de la grande mosquée de Paris et honore les 100 000 Musulmans morts pendant la guerre de 1914-1918.

08 min 28 s (séquence 3) : Les Italiens

Leur nombre double, ils sont désormais un million, et l'arrivée de Mussolini au pouvoir (1923) ne fait qu'accentuer leur exil. Certains d'entre eux viennent en groupe, en « colonie », s'installer dans les campagnes dépeuplées par la guerre : ils remettent les terres en culture et réparent les maisons (Lot-et-Garonne). Ils sont très actifs, éditent leurs journaux pour faire connaître ce qu'était le fascisme. S'ils pensent au retour, après quelques années, ils ont compris que leurs enfants, scolarisés, étaient devenus Français.

16 min 14 s (séquence 4) : Interview de Serge Reggiani

Réfugié politique avec son père, en 1930, il apprend le français à l'école, mais, placé ensuite par ses parents dans une école italienne, il est contraint de défiler en uniforme fasciste avec un fusil en bois.

18 min 51 s (séquence 5) :

Les Arméniens de Marseille et de la vallée du Rhône

Rescapés du génocide, ils sont arrivés dans les années 20. Ils sont venus exercer un métier : dans l'industrie de la chaussure (Romans), de la soie (Lyon). Ils ont été recrutés par des émissaires français dans les camps de réfugiés en Grèce. Regroupés en cités ouvrières, ils ont aussi gardé leurs traditions (religion orthodoxe, clubs, théâtre, fêtes).

28 min 31 s (séquence 6) : La loi de naturalisation de 1927

500 000 étrangers sont devenus Français en moins de dix ans.

28 min 40 s (séquence 7) : Les Russes

Arrivés à partir de 1920, ils sont aristocrates, mais forment aussi des communautés ouvrières, regroupées autour des bassins industriels (usines Renault). Les aristocrates se regroupent plutôt à Paris (VIII^e arrondissement), mais beaucoup d'entre eux s'installent aussi à Sainte-Geneviève-des-Bois.

34 min 44 s (séquence 8) : Les Polonais

Recrutés collectivement à partir de 1919, grâce à une convention organisée par l'État, ils s'engagent dans l'industrie, l'agriculture, mais surtout dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Regroupés en communautés, ils ont leurs écoles, leurs prêtres, leurs associations et leurs organisations syndicales. Mais aujourd'hui, les coutumes et la langue se perdent.

45 min 28 s (séquence 9) : Les juifs polonais

En 1929, ils fuient la misère économique et un antisémitisme virulent, en émigrant souvent illégalement. Ils pratiquaient les « métiers des émigrants, rapidement appris », selon l'un d'eux « comme aujourd'hui ceux qui viennent d'Afrique ». Beaucoup se sont retrouvés dans les ateliers du quartier du Sentier à Paris.

47 min 46 s (séquence 10) : 1931, crise économique et xénophobie

Tandis que l'Exposition coloniale (1931) rappelle aux Français que l'Empire offre un énorme réservoir humain de main-d'œuvre, les réactions nationalistes et xénophobes à l'égard des émigrés se multiplient ; des milliers sont expulsés. En 1936, le Front populaire provoque un changement radical et les immigrés jouent aussi un rôle dans les luttes syndicales. Mais avec la guerre et la victoire des fascismes, les campagnes xénophobes reprennent.

PRÉSENTATION NOTIONNELLE POUR UNE EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

Les liens entre activité économique et immigration (toutes séquences)

Dans les années 20, ce sont les besoins de l'économie qui déclenchent l'immigration. Après la guerre, la France a perdu, en pourcentage de sa population active: 9,9% dans l'agriculture, 8,7% dans l'industrie, 8,1% dans les transports et 9,4% dans le commerce. Or, la reconstruction et les nouvelles industries, automobile et aéronautique, offrent de nombreux emplois. Pour répondre à ces besoins, des centres de recrutement, contrôlés en partie par le patronat sont créés, par exemple la Société générale d'immigration (SGI) qui recrute en masse dans certains pays sans aucun souci d'intégration, de santé publique ou de démographie. Ainsi, en 1921, la France compte 1/3 d'étrangers de plus qu'en 1911; en 1931, ils représentent 6,58% de la population. C'est le plus haut niveau atteint. Ils se répartissent, par branche professionnelle: 37,7% dans les mines et carrières, 70% dans les houillères, 24% dans la construction et le bâtiment, 14,6% dans les industries chimiques, 13% dans la métallurgie, mais seulement 3,2% dans l'agriculture. Mais les effets de la crise économique modifient la donne – la loi de 1932 légalise la discrimination dans les activités économiques, mettant en place un contingentement par profession; en 1934, une autre loi restreint le renouvellement des cartes d'identité, indispensables pour travailler. Les rapatriements sont organisés de façon plus stricte et ceux qui ont opté pour la clandestinité encourent de un à cinq ans de prison. Ainsi, dès 1935, on compte plus de départs que d'arrivées parmi les Italiens et les Polonais surtout. C'est une période de repli et de xénophobie en France, et en 1936, on trouve 20% d'étrangers de moins qu'en 1931. Le Front populaire a quelque peu atténué ces mesures, mais, dès 1938, l'expulsion redevient la seule règle en matière de politique migratoire: dès lors, on peut être expulsé avec des papiers en règle et sans avoir commis de délit.

Quelques exemples de communautés immigrées

Les Arméniens (séquence 5)

Leur immigration est provoquée par le génocide de 1915 en Turquie: 2 millions y vivaient en 1914. En 1918, il ne reste que 600 000 survivants. Réfugiés d'abord en Syrie et au Liban, ils ne peuvent s'exiler aux États-Unis qui pratiquent alors une politique de quotas d'immigration; ils choisissent donc la France qui a besoin de travailleurs et qui a facilité la mise en place de filières migratoires, grâce à son mandat sur ces deux pays. Dès 1920, les industriels français viennent chercher la main-d'œuvre sélectionnée par les recruteurs arméniens. Même s'ils tentent de préserver leur identité nationale, ils se plient sans réserve aux règles du pays d'accueil, s'assimilent facilement et sont bien acceptés.

Les Italiens (séquence 3)

Les caractères de l'immigration italienne ont évolué. Le Sud-Est reste la première région d'accueil, mais deux nouveaux pôles de peuplement apparaissent: le Nord-Pas-de-Calais et l'Aquitaine (Haute-Garonne, Gers,

Lot-et-Garonne), la Lorraine sidérurgique, où, dans certaines communes, ils sont aussi nombreux que les Français de souche, enfin Lyon et la région parisienne. Plus nombreux qu'avant dans l'agriculture, c'est surtout dans le bâtiment et l'industrie qu'on les trouve. Ils travaillent aussi dans le secteur tertiaire (commerce, hôtellerie, restauration). D'autre part, de 1921 à 1927, les réfugiés politiques sont de plus en plus nombreux, poussés par la répression mise en place par les lois fascistissimes. Ils tentent d'organiser leurs compatriotes déjà installés, avec prudence, face aux autorités françaises, mais aussi face aux organisations fascistes qui, dans la mouvance des consulats, se font un devoir de conquérir et de structurer les colonies italiennes. Disposant de moyens importants mis à leur disposition par le gouvernement de Rome et le parti fasciste, ils mettent en place des services de placement sur le marché du travail, des bureaux d'aide sociale, des dispensaires, des écoles et des cours du soir pour les jeunes Italiens, des colonies de vacances en Italie, et même des réseaux permettant aux futures mères d'accoucher au pays pour éviter la francisation automatique.

Les Polonais (séquence 8)

L'immigration polonaise est soumise à une convention, signée en 1919 par la France et la Pologne, qui propose un contrat type aux futurs employeurs. En 1920, une mission des Houillères se rend en Pologne, puis la SGI (Société générale d'immigration) organise une filière : deux centres de recrutement sont ouverts en Pologne, qui mettent en place les examens médicaux et professionnels exigés par les pouvoirs publics. Les travailleurs, avec leur famille, sont acheminés ensuite à Toul par train ou au Havre par bateau ; les patrons viennent y recruter la main-d'œuvre sur place. La plupart sont mineurs ou agriculteurs, mais beaucoup sont, en fait, affectés dans les mines. Ils occupent, en 1930, une place essentielle dans l'économie française et représentent, en pourcentage des étrangers par branche professionnelle : 48 % dans les mines, 13 % dans l'agriculture, 8 % dans l'industrie de transformation, 5 % dans le commerce. Ils ont souvent les emplois les plus durs, dont les Français ne veulent pas. Le plus souvent, ils sont très regroupés et ont créé de nombreuses associations de théâtre, de musique, de sports. Ils ont leurs journaux, leurs écoles, leurs prêtres même. Aussi, alors que les difficultés économiques apparaissent, deviennent-ils, en 1930, des boucs émissaires, et font-ils les frais de la politique de retours massifs, de gré ou de force.

DOCUMENTATION

Ouvrages

- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e-XX^e siècles*, Hachette Éducation, coll. « Carré. Histoire », 1992.
- NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français : histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Seuil, coll. « Points. Histoire », 1992.
- AMAR Marianne, MILZA Pierre, *L'Immigration en France au XX^e siècle*, Armand Colin, 1990.

Productions du réseau

- « 150 ans d'immigration », *TDC*, n° 524, CNDP, septembre 1989 (à consulter en CDI).
- *Le Refus des discriminations*, VHS (31 min), CRDP d'Évreux, 1998, réf. 270 V1315, 180 F.

Revue

- « La France et ses immigrés, 1789-1995 », *L'Histoire*, n° 193, novembre 1995.

Livret rédigé par Denise Le Guelte © CNDP, 2001

Cette série est composée de trois vidéocassettes :

- *Un siècle d'immigrations en France : D'ici et d'ailleurs, 1851-1918 ;*
- *Un siècle d'immigrations en France : Du pain et de la liberté, 1919-1939 ;*
- *Un siècle d'immigrations en France : Étranges étrangers, 1939-1974.*

Programmes audiovisuels libérés de droits pour une utilisation en classe

Depuis janvier 1995, la politique de soutien du ministère de l'Éducation nationale en matière d'achat de droits a permis d'acquérir près de 400 heures de programmes. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique ministérielle qui favorise l'utilisation, dans les écoles et les établissements scolaires, par les enseignants, de programmes audiovisuels en conformité avec le code de la propriété littéraire et artistique. Elle en permet l'usage licite (droit d'enregistrement au moment de la télédiffusion, droit d'utilisation de vidéocassettes dans les établissements d'enseignement en France et à l'étranger dépendant du ministère). Cette sélection marque l'intérêt du ministère pour des œuvres qui, de par leur thème et leur qualité, sont susceptibles d'être exploitées en classe. C'est l'outil télévisuel en tant que tel, pouvant être utilisé comme support de cours ou comme objet d'une étude critique, qui est mis à votre disposition. Pour une information plus complète sur les actions du ministère en matière d'audiovisuel, un forum et une rubrique « Les ressources audiovisuelles » sont ouverts sur le serveur Internet du ministère : educnet.education.fr (rubrique « Ressources multimédias »).